

# Smidom

Veyle Saône

## RAPPORT ANNUEL 2024

Sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés



# RAPPORT ANNUEL 2024

Syndicat Mixte Intercommunal  
de Destruction  
des Ordures Ménagères

## Sommaire

04 | LE TERRITOIRE

06 | LE SYNDICAT

- Les élus
- Bilan social

08 | LA PRÉVENTION DES  
DÉCHETS

- Les 7 axes du PLPDMA

14 | COMMUNICATION ET  
SENSIBILISATION

16 | RAPPORT TECHNIQUE

- Les ordures ménagères
- La collecte sélective

22 | LES DÉCHÈTERIES

27 | RAPPORT FINANCIER

29 | LA SYNTHÈSE



# Le territoire



**2 adhérents**  
• CCVSC  
• CC La Veyle



**33 communes**



**33 délégues titulaires**  
et autant de suppléants



Communauté de communes  
Val de Saône Centre

**157,60 km<sup>2</sup> - 20 967 habitants**

Montmerle-sur-Saône	3792 habitants
Saint-Didier-sur-Chalaronne	3052 habitants
Thoissey	1655 habitants
Saint-Étienne-sur-Chalaronne	1613 habitants
Francheleins	1585 habitants
Guéreins	1495 habitants
Chaleins	1430 habitants
Messimy-sur-Saône	1288 habitants
Montceaux	1198 habitants
Mogneneins	803 habitants
Illiat	689 habitants
Garnerans	658 habitants
Peyzieux-sur-Saône	666 habitants
Genouilleux	650 habitants
Lurcy	393 habitants



Communauté de communes  
de La Veyle

**212,0 km<sup>2</sup> - 23 185 habitants**

Vonnas	3216 habitants
Mézériat	2192 habitants
Grièges	1901 habitants
Saint-Cyr-Sur-Menthon	1844 habitants
Crottet	1818 habitants
Pont-de-Veyle	1629 habitants
Laiz	1299 habitants
Cormoranche-Sur-Saône	1162 habitants
Saint-Jean-Sur-Veyle	1159 habitants
Chaveyriat	1036 habitants
Cruzilles-Lès-Mépillat	943 habitants
Chanoz-Châtenay	931 habitants
Biziat	904 habitants
Perrex	852 habitants
Saint-Julien-sur-Veyle	848 habitants
Saint-André-d'Huiriat	675 habitants
Saint-Genis-sur-Menthon	486 habitants
Bey	290 habitants

Sources : Insee, RP2015 et RP2021 exploitations principales en géographie au 01/01/2024

# Le syndicat

## COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL

### DES ÉLUS LOCAUX AU SERVICE DES CITOYENS



#### LE COMITÉ SYNDICAL

Composé de 33 délégués titulaires et de 33 délégués suppléants désignés au sein des communes membres.

#### 7 COMITÉ SYNDICAUX - 28 DÉLIBÉRATIONS



Paul FERRÉ  
Président



Guy DUPUIT  
1er Vice-Président  
Maire de Ménétrat  
En charge de l'Économie  
Circularie



Dominique VIOT  
2ème Vice-Président  
Maire de Garnerans  
En charge de la Collecte  
des Ordures Ménagères



Jacques PALLOT  
3ème Vice-Président  
Maire de Cormoranche-sur-Saône  
En charge de la Collecte sélective



Jean Michel LUX  
4ème Vice-Président  
Maire de Francheleins  
En charge des Déchetteries



Agnès BIGOT  
5ème Vice-Présidente  
Conseillère Municipale de  
Cruzilles-lès-Mépillat  
En charge de la Prévention



Bernard ALBAN  
4ème Adjoint - Commune de  
Montmerle-sur-Saône  
CCVSC



Philippe DAVIDIAN  
2ème Adjoint  
Commune de Montceau  
CCVSC



Benoît PEIGNÉ  
1er Adjoint  
Commune de  
Saint-Didier-sur-Chalaronne  
CCVSC



Michel DUBOST  
Maire de Saint-André-d'Huiriat  
CCLaVeyle



Guillaume AGATY  
Maire de Biziat  
CCLaVeyle



Jean Claude AUBLANC  
2ème Adjoint - Commune de  
Pont-de-Veyle  
CCLaVeyle



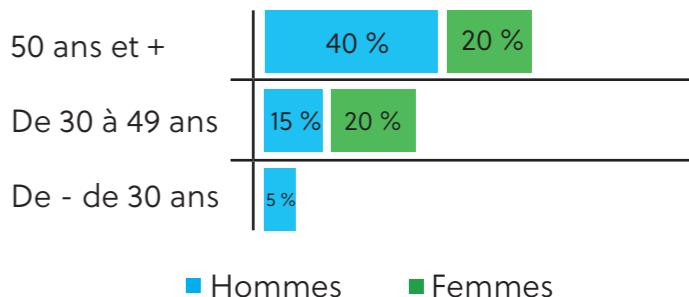
Claude JACQUET  
Maire de Chaveyriat  
CCLaVeyle

## BILAN SOCIAL 2024

### EFFECTIFS ET AGES DES AGENTS

Le SMIDOM comptait durant l'année 2024 un effectif total de 20 collaborateurs. La moyenne d'âge est de 48 ans.

Fonctionnaires	17
Contractuel permanent	2
Service Civique	1
Alternante	1



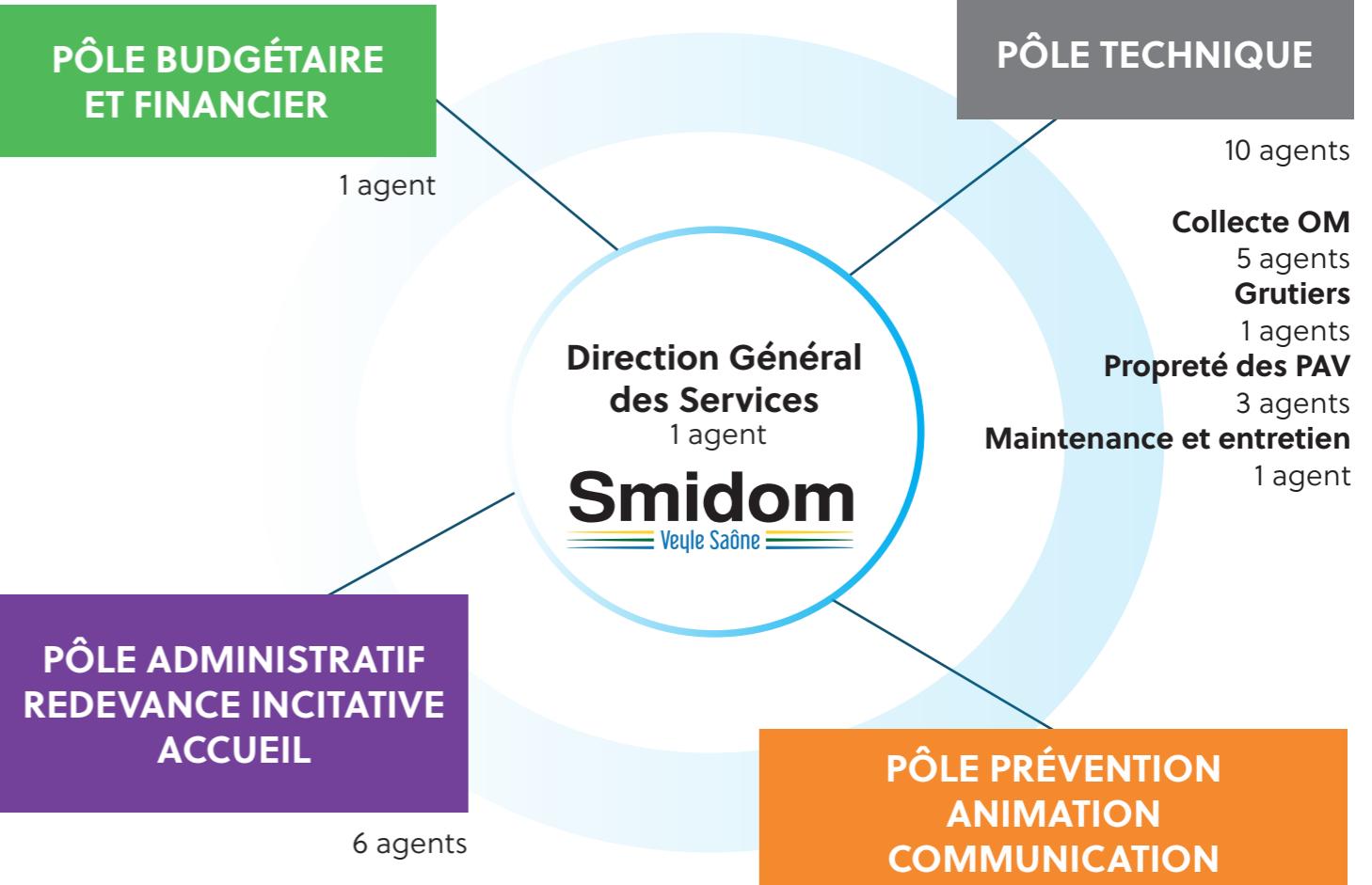
### ORGANIGRAMME

#### PÔLE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

1 agent

#### PÔLE ADMINISTRATIF REDEVANCE INCITATIVE ACCUEIL

6 agents



# La prévention des déchets

## LA CONSTRUCTION D'UNE VÉRITABLE POLITIQUE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS



467 kg de déchets ménagers produits par habitants en 2024 toutes filières confondues



Objectif 2028 : 470 kg par habitants



-3 kg d'ordures ménagères produits par habitant entre 2023 et 2024

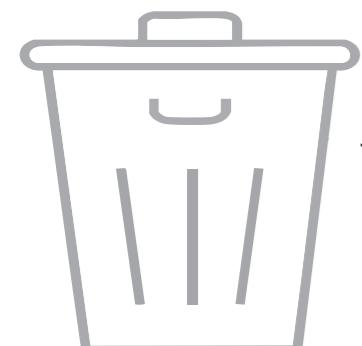


3 125 composteurs individuels remis aux habitants depuis 2020



21 sites de compostage partagés  
18 sites de compostage en établissement

## LES OBJECTIFS DU PLPDMA

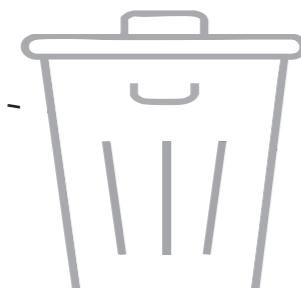


2010

543 kg/hab

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

Objectif  
-10% entre 2010/2020



2020

506 kg/hab  
(-7% /2010)

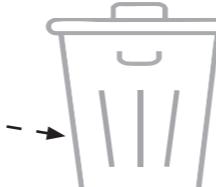


2028

Fin du PLPDMA  
470 kg/hab

LOI ANTI-GASPILLAGE pour un économie circulaire

Objectif  
-15% entre 2010/2030



2030

461 kg/hab

## SEPT AXES DE TRAVAIL

Sept axes thématiques, centralisant les principaux projets et objectifs du PLPDMA ont été définis au cours des diverses réunions d'élaboration du programme.

### LES AVANÇÉES 2024



AXE 1

#### EXEMPLARITÉ DU SMIDOM ET DES ADMINISTRATIONS

Après l'installation de panneaux photovoltaïques en 2023, les efforts de sobriété énergétique se poursuivent avec la rénovation des bâtiments du SMIDOM en 2024.



Coût total  
259 258 €



Subventions  
77 753 €



Travaux d'isolation par l'extérieur des bâtiments du Smidom

Création d'un jardin pédagogique au sein du Smidom pour inspirer une gestion exemplaire des déchets verts.



Premier pas vers l'élaboration d'un jardin pédagogique



AXE 2

#### SENSIBILISER, PARTAGER ET INFORMER EN FAVEUR DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS



Animations scolaires : 1700 élèves sensibilisés sur 5 thèmes

- Tri et recyclage
- Compostage
- Gaspillage alimentaire
- Prévention et réduction de déchets
- Pollution plastique



Concours de collecte dans les écoles. Sensibilisation au tri et recyclage des petits appareils multimédia

#### Bilan de la collecte :

- 449 téléphones portables collectés et reconditionnés
- 58 tablettes
- 35 ordinateurs portables
- Poids total : 441 kg
- 1944 élèves sensibilisés



AXE 3

## ÉVITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS VERTS ET ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

# LES BIODÉCHETS, EN FAIRE UNE RESSOURCE

Gisement le plus élevé des OMR (30 %), les biodéchets sont constitués de restes alimentaires et de déchets verts. La gestion de proximité des biodéchets s'inscrit logiquement comme un élément prioritaire de la prévention.

# LA VALORISATION DES VÉGÉTAUX

Le SMIDOM s'engage depuis plusieurs années déjà dans la gestion durable des déchets verts et la promotion du valorisation des végétaux.



### Broyage à domicile

5 communes participantes  
Cruzilles lès Mépillat, Grièges, Saint Didier sur Chalaronne, Saint Julien sur Veyle, Garnerans. 16 foyers ont bénéficié de ce service facturé 40 €/h avec un crédit d'impôt de 50 %.



Broyage à la déchèterie de Vonnas



### Sensibilisation à l'utilisation du broyat

Le SMIDOM propose du broyat en libre-service dans son jardin pour encourager les techniques de paillage et limiter les déchets verts en déchèterie.



### Subvention à l'achat de broyeur

Le SMIDOM poursuit sa politique d'aide à l'achat d'équipements permettant de limiter la production de déchets verts.

**33 subventions broyeurs : 5100 €**



### Broyage en déchèterie

8 opérations de broyage en déchèterie ont été organisées pour produire du broyat :

- St Jean sur Veyle : 8 mars et 4 octobre 2024
- Vonnas : 15 mars et 11 octobre 2024
- St Etienne/Ch : 22 mars et 18 octobre 2024
- Francheleins : 29 mars et 25 octobre 2024



### Promotion de la réutilisation de la tonte de gazon

Arrêt de la tonte en déchèterie en juillet 2024.

**33 subventions à l'achat de kit mulching accordées pour un montant de 611 €.**



### Broyage des sapins de Noël

16 communes participantes - 700 sapin broyés



### Aménagement des espaces verts du SMIDOM

- Mise à disposition de broyat
- Tonte différenciée
- Piscine à feuilles
- Prairie fleurie
- Lombricompostage
- Composteur individuel et partagé



Broyage des sapins de Noël à Messimy-sur-Saône

# LE COMPOSTAGE

Le SMIDOM poursuit activement sa politique de promotion du compostage. Tout au long de l'année, il met à disposition des composteurs et des lombricomposteurs pour les particuliers qui souhaitent réduire leurs déchets organiques. En plus de ces équipements individuels, le SMIDOM encourage également la mise en place de composteurs collectifs, permettant ainsi aux communautés de participer ensemble à la réduction des déchets verts. Cette initiative vise à encourager les pratiques de compostage domestique et collectif, permettant ainsi de diminuer les déchets verts en déchèterie et de produire un compost de qualité pour enrichir les sols.



### Le compostage individuel

L'initiation au compostage est accessible : il est possible de planifier un rendez-vous avec notre Maître Composteur directement via notre site internet. Le Smidom maintient ses subventions à l'achat de composteur individuel.



### Le compostage partagé

10 sites de compostage partagé ont été installés en 2024. Grâce à l'implication des référents de site, du personnel communal et de notre Maître Composteur, ils rencontrent un réel succès auprès des habitants. Aujourd'hui, au total, 12 communes sont équipées pour un total de 21 sites. **Bilan : 27.3 tonnes de biodéchets détournés des ordures ménagères.**



Site de compostage partagé à la mairie de Vonnas

### Subvention à l'achat de composteur individuel

En 2023, les demandes ont été boostées par la loi AGEC et ce sont 1 973 composteurs qui ont été distribués.

**218 composteurs subventionnés** ont été vendus en 2024.

Montant total des subventions : **8280 €**

Depuis 2020 : **3125 composteurs vendus**





## La collecte des biodéchets en apport volontaire

Dans les lieux où il n'est pas possible d'installer un composteur collectif, nous testons l'installation d'abris bacs à biodéchets. Ce nouveau mode de collecte est actuellement en place à Montmerle-sur-Saône (points d'apport volontaire du parc de la Batellerie, de la place du Marché et du minigolf).

**En 6 mois, 238 dépôts de biodéchets ont été comptabilisés pour un total de 1,46 tonnes.**



## Le compostage en établissement

En 2024, 2 établissements scolaires ont été accompagnés vers une gestion plus durable des déchets alimentaires grâce à l'installation d'un site de compostage à proximité de leurs cantines. Cette initiative a également été étendue à deux campings et une résidence senior. À ce jour, ce sont 18 établissements, dont 10 écoles, qui bénéficient de l'installation de sites de compostage et de l'accompagnement de notre Maître Composteur. En 2024, ces actions ont permis de **détourner 10,06 tonnes de biodéchets des ordures ménagères**, contribuant ainsi à une gestion plus responsable des déchets.



### AXE 4

## > AUGMENTER LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS



## Les Recycleries - Donner une seconde vie aux objets

**43,7 tonnes** de meubles, d'électroménager et d'objets divers ont été récupérés par nos partenaires dans les conteneurs Réemploi de nos 4 déchèteries :

- **Emmaüs :**
  - Vonnas : **25,5 t**
- **Eco Sol Le Pont : 18,2 t** réparties comme suit :
  - Saint-Etienne-sur-Chalaronne : **5,4 t**
  - Francheleins : **7,7 t**
  - Saint-Jean-sur-Veyle : **5,1 t**



## Les animations autour du compostage

Participer à Tous au Compost et à la Fête du Sol Vivant permet de sensibiliser le public aux pratiques de compostage et de gestion durable des déchets verts. Ces événements offrent des opportunités d'apprentissage, de partage de connaissances et de renforcement des liens communautaires, tout en contribuant à la santé des sols et à la réduction des déchets.



Site de compostage autonome Pierre Chanel



## Le Lombricompostage

### Nouveauté 2024 :

Possibilité d'acheter un lombricomposteur à prix préférentiel.

5 lombricomposteurs vendus.

Il complète notre offre de solution de recyclage des biodéchets, idéal pour les appartements.



Lombricomposteur en plastique recyclé 100% français au prix de 55 €.



## FAVORISER LA CONSOMMATION RESPONSABLE

AXE 5



## Deux Repair Cafés en activité sur notre Territoire

Deux Repair Cafés sont en activité sur notre territoire. Des bénévoles de Thoissey et Mézériat organisent chaque mois des ateliers pour réparer des objets au lieu de les jeter. Au total, ce sont 1 900 kg d'objets qui ont échappé à la déchèterie, prolongeant ainsi leur vie utile.



Une séance au Repair Café



## Label commerce Eco Responsable

Diagnostic auprès des commerces alimentaires du territoire sur leurs déchets : application de la loi AGEC sur les emballages plastiques, gaspillage alimentaire, compostage des biodéchets... Élaboration d'une «Charte Commerce Éco-responsable» en 2025.



## RÉDUIRE LES DÉCHETS DES ENTREPRISES

AXE 6



## La gestion des déchets des campings

3 campings sur les 5 que compte le territoire ont été équipé de site de compostage partagé.



Site de compostage du camping de Thoissey



## INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES



## La gestion des déchets en habitat collectif

Mise en place de colonnes aériennes OMR à contrôle d'accès sur 1 site du bailleur social Dynacité à Pont-de-Veyle.



PAV OM immeuble Dynacité à Pont-de-Veyle



## La collecte des Textiles-Linges-Chaussures

**296 tonnes** de vêtements, linge de maison et chaussures ont été récupérés par notre partenaire LE RELAIS dans les 49 conteneurs répartis sur l'ensemble de nos 33 communes (**6,7kg/hab**). Soit une **augmentation de 7%** par rapport à 2023. Une partie est destinée au réemploi et l'autre au recyclage.

# Communication et sensibilisation

Axe primordial, la communication écrite ou de terrain est incontournable. Elle touche les habitants au travers des consignes de tri et de prévention, mais aussi les communes.

## COMMUNICATION ÉCRITE

Le SMIDOM réalise en interne 3 lettres de la Sobriété par an.



**La lettre de la Sobriété**  
Éditée à 19 000 exemplaires.  
L'objectif de ce document est d'informer les usagers de l'activité du SMIDOM.



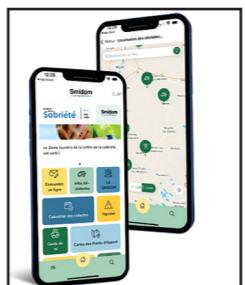
**Le Rapport Annuel**  
Recueil comportant de nombreuses informations techniques et financières, le rapport d'activité du SMIDOM est présenté chaque année en Comité Syndical.



Message de sensibilisation sur les véhicules.

## COMMUNICATION NUMÉRIQUE

Pour rester au contact de la population et informer sur la vie du syndicat :



### Le site internet

Le site internet du SMIDOM concentre de nombreuses informations à destination des usagers et permet la dématérialisation de nombreuses procédures.

### L'application

Cette application offre une multitude de fonctionnalités pratiques pour les habitants, elle est conçue pour faciliter la gestion des déchets pour tous les usagers de notre territoire.

### Prochainement...

En 2024, le SMIDOM a fait l'acquisition d'un panneau numérique qui sera installé à la déchèterie de Saint-Jean-sur-Veyle. Il sera opérationnel en avril 2025.

## LES ANIMATIONS GRAND PUBLIC

Le SMIDOM propose des animations grand public autour de la réduction des déchets. Elles incluent la gestion des déchets verts, des ordures ménagères, le tri des déchets, des ateliers en déchèterie, ainsi que des informations sur le circuit des déchets et le recyclage. Le planning de ces animations est consultable sur le site internet et l'application du SMIDOM.



Animation gestion des déchets verts  
Déchèterie de Saint-Jean-sur-Veyle



Animation biodéchets - Montmerle-sur-Saône



Tous au compost - Visite de jardin



Nettoyage de printemps - Commune de Vonnas



Des visites de jardins au naturel sont organisées pour sensibiliser les citoyens aux pratiques écologiques.

Le SMIDOM s'investit chaque année dans les opérations « Nettoyons la nature » en mettant notamment à disposition des communes des pinces à déchets et du petit matériel.

## DES DOCUMENTS DE SENSIBILISATION A LA DISPOSITION DES USAGERS ET DES COMMUNES



# Rapport technique

## LES ORDURES MÉNAGÈRES

Parmi les 19 309 utilisateurs du SMIDOM, 91 % bénéficient d'une collecte en porte-à-porte, tandis que 9 % déposent leurs déchets dans des points d'apport volontaire accessibles via un badge.



33 communes collectées en régie depuis 2023



4 438 tonnes collectées dont 211 t en apport volontaire



Une production moyenne de 98,3 kg par habitant.

### Organisation de la collecte des déchets dans les 33 communes

La collecte en régie couvre 33 communes, avec une fréquence de C1 pour 4 communes, C0.5 pour 28 communes et une commune en apport volontaire total.

**Nos BOM parcourent chaque semaine 1 030 km, soit une moyenne de 103 km par tournée.** La location de la BOM de 26 tonnes nous permet d'optimiser les tournées sans vidage intermédiaire, grâce à sa **charge utile de 11 tonnes**. Le SMIDOM étudie la location ou l'achat d'une seconde BOM avec une charge utile de 11 tonnes, afin de s'adapter au passage en C 0.5 de la plupart des communes et de pallier la capacité limitée des BOM de 19 tonnes, dont la charge utile est restreinte à 6,6 tonnes.

Le minimum annuel facturable est de 6 levées pour les bacs et 8 dépôts pour l'apport volontaire. Pour les particuliers, la moyenne annuelle a été de 9 levées pour les bacs et 27 pour les dépôts en colonne OMR.



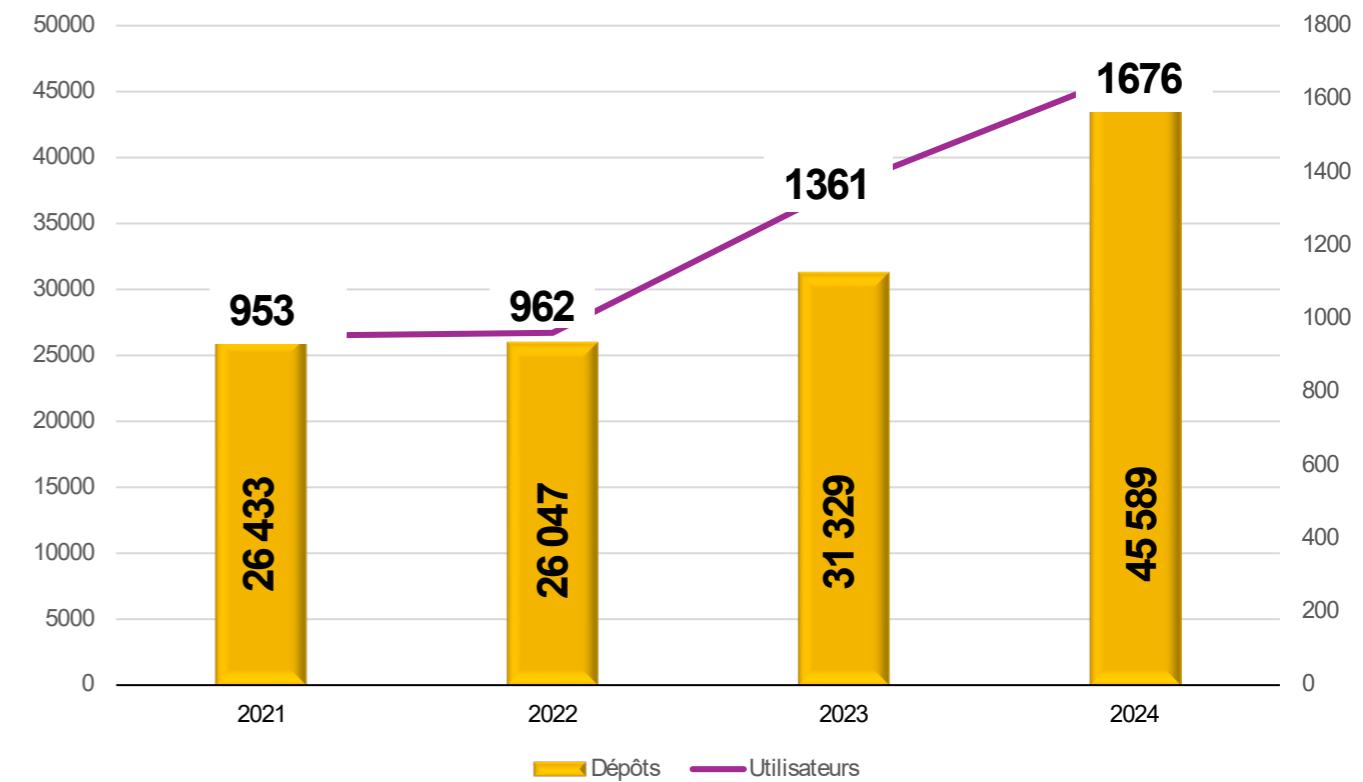
3 véhicules

1 BOM 26 tonnes (CU 11 t)  
1 BOM 19 tonnes (CU 6,6 t)  
1 BOM 19 tonnes en réserve



5 agents chauffeurs/ripeurs

## PAV OMR - FRÉQUENTATION ET DÉPÔTS



## DEUX SYNDICATS DE TRAITEMENT : SYTRAIVAL ET ORGANOM

**Sur le territoire du Smidom, les ordures ménagères collectées sont transportées selon les communes :**

### SYTRAIVAL

Usine de Valorisation Énergétique Villefranche-sur-Saône. Les OMR sont incinérées pour produire de l'électricité, de la vapeur et alimenter le réseau de chauffage urbain de Villefranche. **Le coût de traitement TTC par tonne, incluant la TGAP, a été de 126,50 €.**



### ORGANOM

Les déchets sont traités par un procédé de tri mécano-biologique. **Le coût de traitement à la tonne, incluant le transport, a été de 188,78 €, avec une contribution fixe par habitant de 16,28 €. Soit un coût moyen à la tonne de 388,50 €.**



# LA COLLECTE SÉLECTIVE

La collecte sélective des emballages ménagers et des papiers s'effectue par apport volontaire, avec un tri en trois flux : emballages, verre et papier. Chaque année, le Smidom optimise son parc de colonnes existant, améliore la signalétique et, lorsque c'est possible, crée de nouveaux emplacements pour mieux desservir le territoire.



113 Points d'Apport Volontaire



492 colonnes de tri sur le territoire



4 078 tonnes collectées soit 89,6 kg/hab hors TLC



1 véhicule grue Evolupac en location pour les emballages (CU 4t).



1 grutier



Collecte verre et papier assurée par un prestataire du Sytraival



Fin octobre, la mise en service du centre de tri TRICEA nous a permis de modifier le lieu de déchargement des collectes d'emballages : nous vidons désormais à Veolia Mâcon, plutôt qu'à Suez à Quincieux. **Ce changement représente un gain de 45 minutes par jour.**

## LES EMBALLAGES



226 colonnes de tri des emballages



collecte en hausse de 11.6 %



1 639 tonnes collectées

## LE PAPIER



126 colonnes de tri du papier



collecte en baisse de 6 %



588 tonnes collectées

## LE VERRE



140 colonnes de tri du verre



collecte en baisse de 5 %



1 851 tonnes collectées

### Optimisation de la collecte des emballages

La collecte des emballages est gérée en régie par le Smidom. Les colonnes sont vidées deux fois par semaine grâce à un véhicule Evolupac en location.

L'extension des consignes de tri des emballages, mise en place au premier trimestre 2022, a entraîné une augmentation des tonnages collectés de **+11 % en 2023 et +11,6 % en 2024**. Toutefois, ces hausses incluent un taux de **27 % de refus de tri**.

Au cours des dix dernières années, le tonnage d'emballages collecté par habitant a été **multiplié par 2,1**, soulignant l'évolution significative du recyclage et la nécessité d'optimiser davantage le tri.

### Collecte du papier : état et perspective

La collecte du papier est assurée par Mineris, prestataire du Sytraival. Depuis 2014, le tonnage collecté par habitant diminue régulièrement, enregistrant **une baisse de 40 %**.

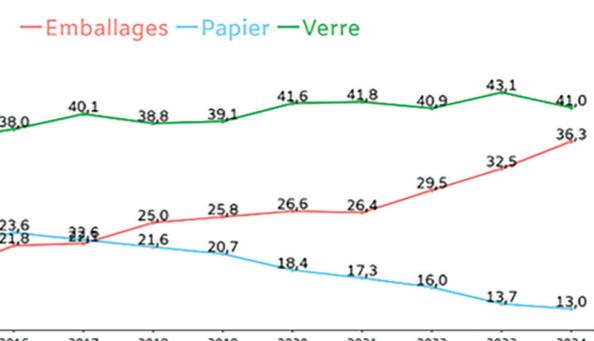
Cette collecte est également affectée par une pollution due à une **présence excessive de cartons**. Pour remédier à cette situation, le Smidom prévoit d'installer des **colonnes dédiées aux cartons en 2025**, afin d'améliorer la qualité du tri et l'efficacité du recyclage.

### Collecte du verre : stabilité et progression

La collecte du verre est assurée par Mineris, prestataire du Sytraival. Au cours des quatre dernières années, le tonnage collecté s'est maintenu, affichant une hausse de **14 % par rapport à 2014**.

Cette évolution témoigne d'une stabilité dans les comportements de tri et d'une amélioration continue du recyclage du verre.

Poids des recyclables en PAV en Kg/habitants

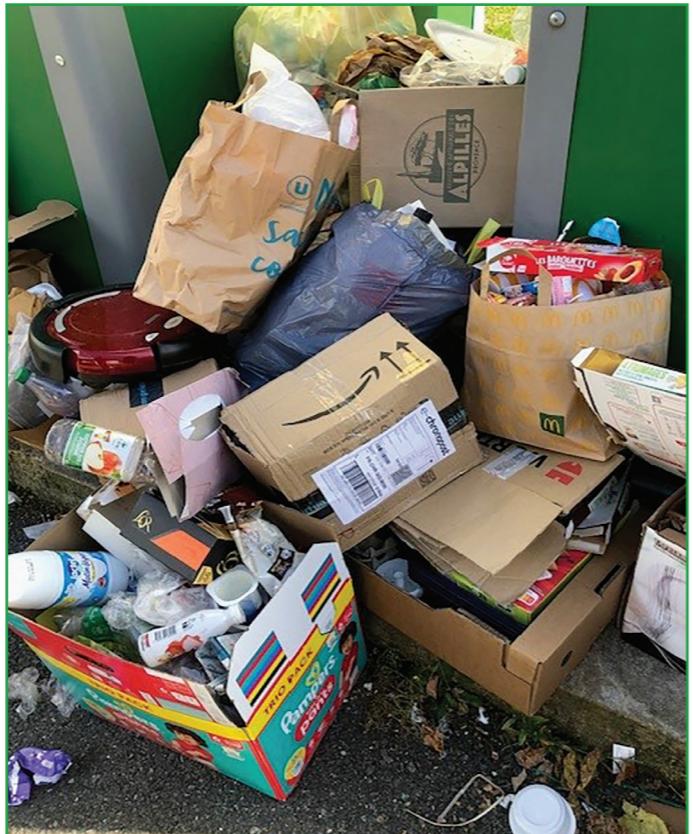


## Déchets abandonnés au pied des colonnes

Le Smidom mobilise, presque quotidiennement, une équipe de deux fourgons pour enlever les déchets laissés au pied des colonnes des points d'apport volontaire. **En 2024, nous avons collecté 68,7 tonnes de déchets abandonnés, soit une augmentation de plus de 10 % par rapport à 2023.**

Face à cette hausse, le Smidom a décidé de déployer, en 2025, deux caméras du système Vizzia, utilisant l'intelligence artificielle pour mieux identifier les auteurs de ces incivilités. Ces caméras seront installées par périodes de quatre mois sur les points d'apport volontaire les plus pollués des communes volontaires.

Ce projet s'inscrit également dans le cadre de l'appel à projets lancé par Citéo pour lutter contre les déchets abandonnés.



Dépôt sauvage - Commune de Guéreins

## Les taux de refus dans la collecte sélective des emballages et du papier

**Ces taux de refus restent un défi majeur pour l'amélioration de notre performance de collecte.** L'installation de l'équipement Lixo dans notre véhicule de collecte des emballages nous permet d'identifier les colonnes les plus « polluées ». Cependant, nous n'avons pas encore mis en place des actions correctives pour améliorer ces indicateurs.

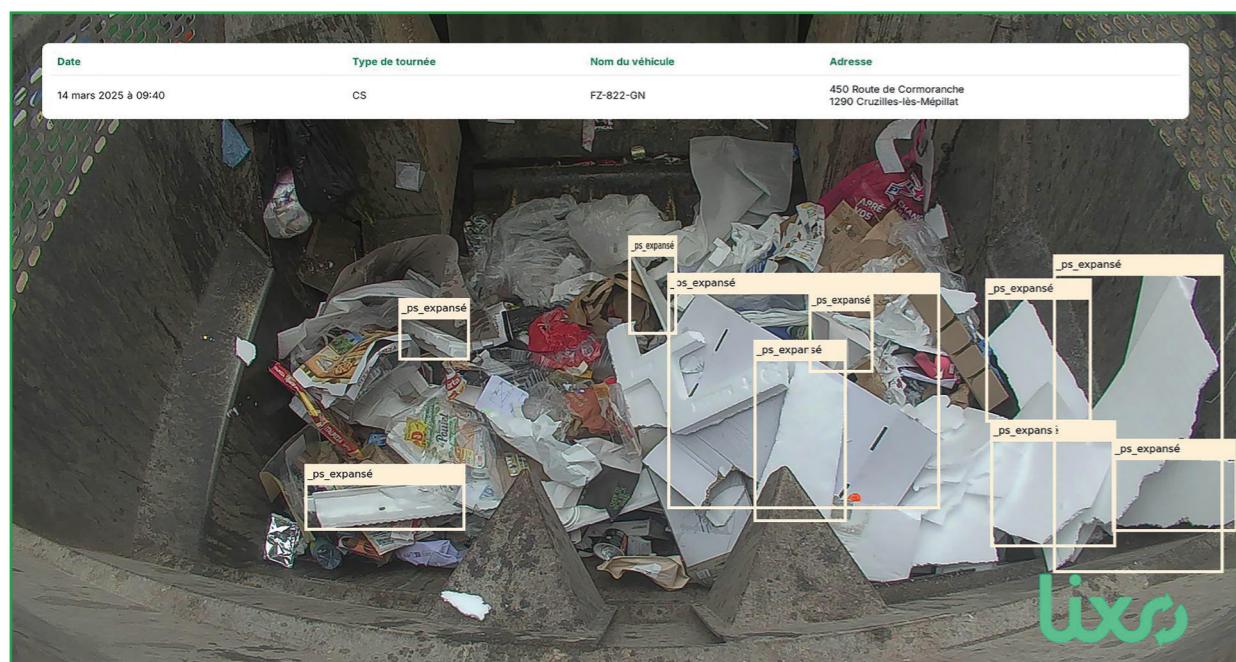


Image caméra LIXO dans la trémie de l'Evolupac

## Taux de refus du papier

Ce taux est principalement dû à la présence de carton dans les colonnes dédiées aux emballages. En 2024, il s'élève à 16 %, soit **94 tonnes**.

Face aux volumes croissants de cartons, liés notamment à l'essor du commerce en ligne, le Smidom prévoit l'installation de **20 colonnes dédiées à la collecte des cartons à plat** sur le dernier trimestre 2025.

**Ces taux de refus représentent une charge de plus de 300 000 € dans les coûts du Smidom.** Il est donc essentiel que les différentes collectivités maintiennent une communication active sur le respect des règles de tri et de collecte.



Refus de tri carton dans une colonne papier

## Taux de refus des emballages

**En 2024, il s'élève à 29,2 %** (contre 25 % en 2023), ce qui représente **475 tonnes** de déchets collectés, triés et incinérés inutilement. Ce surplus de tonnage met également en péril notre logistique de collecte, qui repose sur un unique véhicule, peinant à assurer le vidage régulier des colonnes.

Les erreurs de tri se répartissent ainsi :

- 21 % d'ordures ménagères résiduelles (OMR)
- 16 % de refus divers
- 13 % de déchets non vidés
- 11 % d'emballages imbriqués
- 11 % de textiles
- 10 % de verre

Des mesures plus répressives seront mises en place en 2025.

Au cours de l'année, le Comité syndical a analysé les avantages et les inconvénients des systèmes de collecte des emballages en porte-à-porte et en apport volontaire.

La collecte en porte-à-porte affiche un taux de refus inférieur de seulement 5 points par rapport à l'apport volontaire. Toutefois, sa mise en place engendrerait une hausse d'environ 10 % de la facture moyenne de redevance d'enlèvement des ordures ménagères (RI) par foyer.



Refus de tri dans une colonne emballages

# Les déchèteries

Des tonnages en baisse de 26% depuis 2021 dont 54 % pour les DNR.

Les déchets disposant d'une filière de valorisation ou ceux qui ne peuvent être collectés avec les ordures ménagères, en raison de leur volume, de leur poids ou de leur nature, sont déposés par les usagers en déchèterie.

Quatre déchèteries sont présentes sur le territoire du Smidom :

- Vonnas
- Saint-Jean-sur-Veyle
- Saint-Étienne-sur-Chalaronne
- Francheleins

Dans un contexte où l'économie circulaire est une priorité, il convient de noter que, à l'exception de l'amiante (13 tonnes), tous les matériaux ou objets collectés en déchèterie bénéficient de filières de recyclage ou de valorisation énergétique. Le Smidom ne recourt donc à l'enfouissement que pour une fraction marginale des apports en déchèteries.



4 déchèteries



12 357 tonnes de déchets collectés



En baisse de 4,7 %



Moyenne de 274 kg/hab, mais toujours 106 kg de déchets verts/hab.

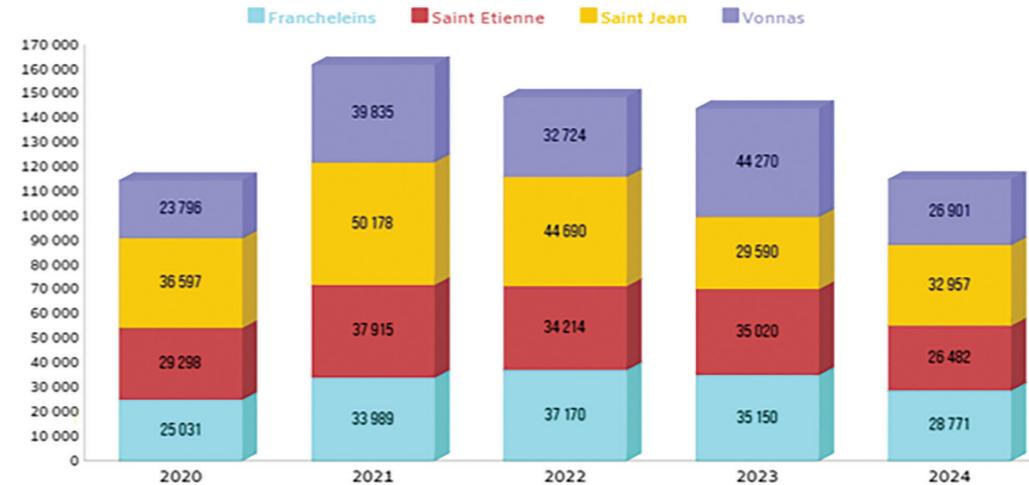


## Plafonnement annuel des passages en déchèterie à 24

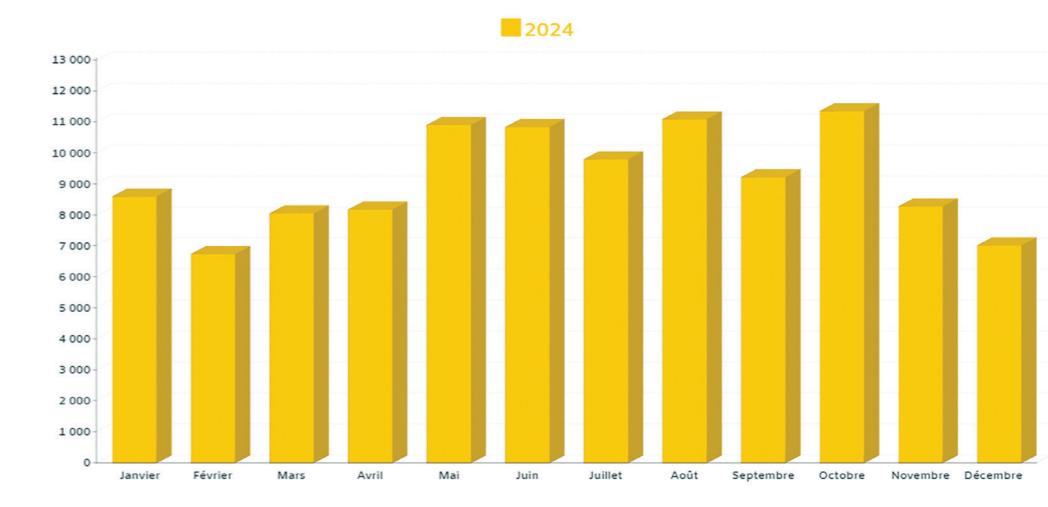
Cette limitation a eu un impact significatif sur la fréquentation de nos déchèteries, avec une diminution de 20 % des passages par rapport à 2023, soit 115 000 accès contre 144 000 l'année précédente. Les 24 premiers passages sont inclus dans l'abonnement, tandis que les accès au-delà de cette limite

sont facturés, ce qui a permis, grâce à notre système de contrôle STACKR, de générer une facturation de 1095 € pour ces dépassements. Cette mesure a également permis aux agents des déchèteries d'améliorer leurs missions de contrôle et d'orientation, comme en témoignent les résultats observés en DNR.

## FRÉQUENTATION DES DÉCHÈTERIES PAR AN

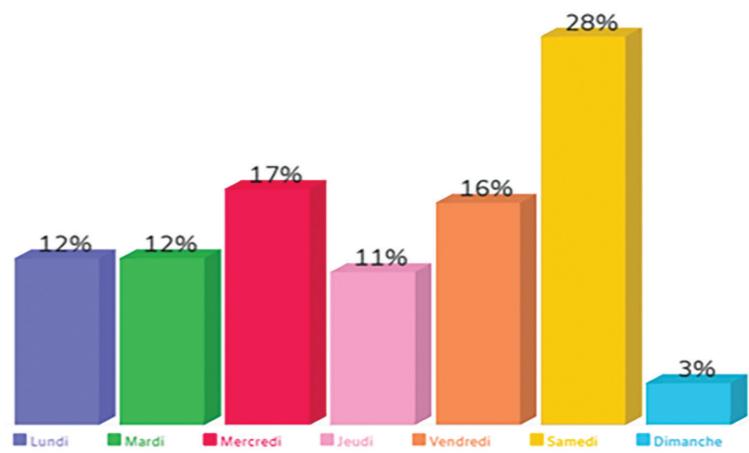


## FRÉQUENTATION DES DÉCHÈTERIES PAR MOIS

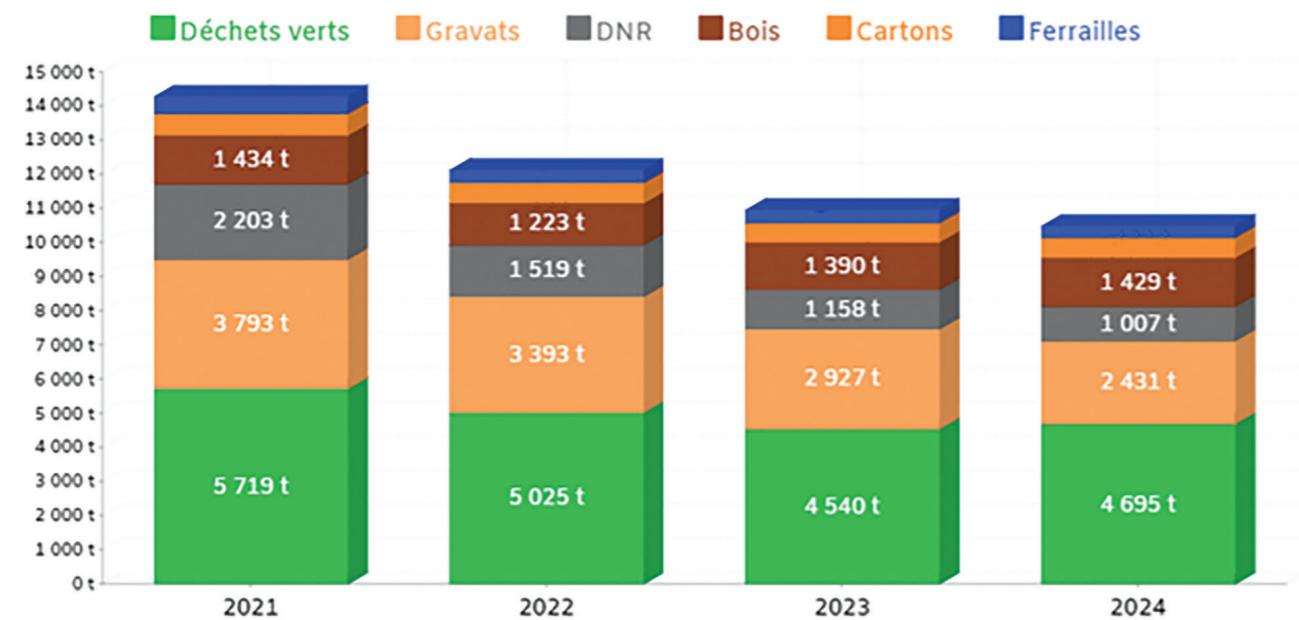


## FRÉQUENTATION DES DÉCHÈTERIES PAR JOUR

La fréquentation quotidienne s'est légèrement renforcée le samedi, représentant 28 % de la semaine, soit une augmentation de 2 points par rapport à 2023. La fréquentation du dimanche à Vonnas et Francheleins reste stable à 3 %. Les horaires d'ouverture estivaux, en juillet et août (7h-13h du lundi au samedi), sont désormais bien assimilés par les usagers.



## LES PRINCIPAUX FLUX - 2021 / 2024



Flux hors Eco Organismes	2023	2024	2023/2024	Production par habitant
Déchets verts	4 540 t	4 695 t	3 %	106 kg
Gravats	2 927 t	2 431 t	-17 %	55 kg
Déchets Non Recyclables (DNR)	1 158 t	1 007 t	-13 %	23 kg
Bois	1 390 t	1 429 t	3 %	32 kg
Cartons	562 t	588 t	5 %	13 kg
Ferrailles	390 t	345 t	-12 %	8 kg
Films plastiques	116 t	129 t	11 %	3 kg
Déchets d'amiante lié	13 t	11 t	-14 %	0 kg
Plâtres	337 t	282 t	-16 %	6 kg
<b>Total</b>	<b>11 485 t</b>	<b>10 917 t</b>	<b>-5 %</b>	<b>247 kg</b>



Un nouveau local gardien à la déchèterie de Saint-Jean-sur-Veyle pour des conditions de travail améliorées.

## Gestion des déchets verts : impact des mesures et évolution

Depuis le 1er juillet, la suppression des dépôts de tontes en déchèterie n'a pas empêché une forte production de déchets verts, soutenue par des conditions climatiques favorables tout au long du deuxième semestre. Les sites **DCR 01** et **Racine** ont enregistré une bonne fréquentation, avec **296 tonnes** de déchets verts déposées.

### PROGRESSION LIMITÉE DES DÉCHETS VERTS A 3 %

Toutefois, **avec une progression limitée à 3 %, cette hausse reste bien inférieure à la moyenne des collectivités adhérentes au Sytraival (17,9 %)**. Ce constat témoigne de l'**efficacité des mesures** mises en place par le Smidom pour limiter les apports de déchets verts et optimiser la gestion des flux.

## Mise en place de la REP PMCB Produits et Matériaux de la Construction et du Bâtiment

Au cours du dernier trimestre de l'année, la mise en place de cette REP a permis d'intégrer **le plâtre et les huisseries** dans les flux pris en charge par l'éco-organisme.

En 2025, la **reprise du bois sera également élargie**, renforçant ainsi le dispositif de valorisation et de gestion des matériaux.

## Réduction des flux et impact financier

En l'espace de quatre ans, les principaux flux ont enregistré une **baisse de 3 824 tonnes**, répartie comme suit : **1 362 tonnes** de gravats, **1 024 tonnes** de déchets verts et **1 196 tonnes** de DNR, ce dernier représentant le coût de transport et de traitement le plus élevé (**185 €/t**).

Cette diminution des tonnages a eu un effet notable sur les charges de fonctionnement, contribuant au maintien d'un **résultat positif** en 2024.

## La gestion des déchèteries

Les quatre déchèteries sont exploitées de la manière suivante :

- En **prestation de service** avec l'entreprise **EGT Environnement**, par voie de marché, pour l'accueil et l'entretien du site (haut de quai), ainsi que pour les transports (bas de quai).

Le marché avec EGT arrivant à échéance le 31 décembre 2024, un appel d'offres a été lancé en juillet. Le nouveau marché a été remporté par EGT, et son entrée en vigueur a été fixée au 1er avril 2025. Il se traduira par

une augmentation des coûts de transport.

Les **filières de traitement** des déchets sont gérées soit :

- Par le **Sytraival** : déchets non recyclables, déchets verts, plâtre et certains contrats avec les éco-organismes (**D3E, ECO MOBILIER...**).
- Via des **conventions directes** avec les éco-organismes : **ECODDS** (déchets spéciaux des ménages), **COLLECTORS** (cartouches d'encre), **COREPILE** (piles) et **RECYLUM**.



# Synthèse des filières de valorisation au 31 décembre 2024

Type de déchets	Destination	Type de traitement
Déchets verts	DCR 01 - Baneins (01) via Sytraival	Valorisation matière - Compost
Gravats (Inertes)	GEDIMAT POCHON - JAYAT (01) FAMY - Saint Denis les Bourg (01)	Valorisation matière - Remblaiement de chaussée
Déchets Non Recyclables	UVE Villefranche - Via Sytraival	Valorisation énergétique après broyage
Bois	DCR 01 - Baneins (01) en direct	Valorisation énergétique du bois non traité Valorisation matière du bois traité
Cartons	Suez - Quincieux (69) via Sytraival	Valorisation suite mise en balle (ECO EMBALLAGES)
Ferraille	DBS Recyclage Colombier-Saugnieu (69) EPUR Mâcon (71)	Valorisation matière
Plâtre	NANTET - Francin (73) pour le tri puis PLACOPLATRE Chambéry (73)	Valorisation matière
Eco Maison	Via Sytraival : - SERDEX (69) pour le bois - SIBUET (73) pour les rembourrés - VALAURA (69) pour les ferrailles - PRAXY (74) pour les plastiques	Valorisation matière ECO MAISON
Déchets dangereux	CHIMIREC - Montmorot (39)	Prétraitement puis recyclage ou incinération
D3E	Via Sytraival : GEM & Hors froid, Petits Appareils en Mélange, Ecrans,	Dépollution et traitement à 81% des appareils collectés
Pneus	ALPHA RECYCLAGE - Brevans (39)	Broyage - Valorisation matière

# Rapport financier

## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La **redevance incitative** est la ressource principale du Smidom. En 2024, son montant s'élève à **3 561 042 €**, en très légère hausse par rapport à 2023 (+0,2 %), malgré une augmentation des tarifs de 4 %.

La production d'OMR continue de diminuer, grâce à la mise en place de la gestion à la source des biodéchets et aux efforts des habitants pour réduire leurs déchets. **La facture annuelle moyenne d'un foyer « particulier » est de 161,39 €, en baisse de 1,5 % par rapport à 2023.**

Globalement, les **recettes de fonctionnement** sont en hausse de 3 %, atteignant **4 857 815 €** :

- Subventions des éco-organismes : **890 818 €**
- Revente des matériaux issus de la collecte selective et des déchèteries : **330 998 €** → Une augmentation de 28 % pour ces deux postes par rapport à 2023.
- Divers : **74 957 €**

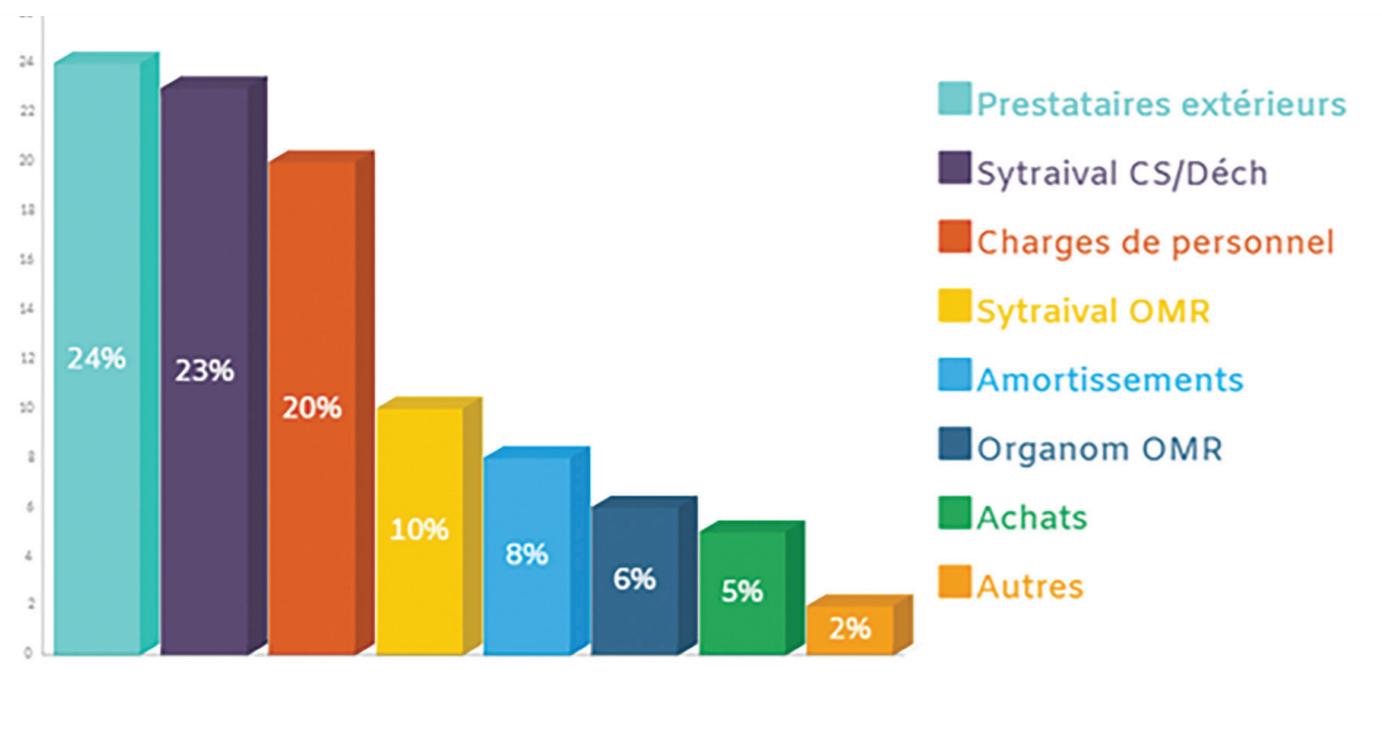
## LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** pour l'année 2024 s'élèvent à **4 702 985 €**, en baisse de 0,7 % par rapport à 2023. Elles se répartissent comme suit :

- Services réglés aux prestataires extérieurs (EGT, Chimirec, Fispar...) : **1 138 481 €**  
Traitement des OMR (Sytraival : **458 816 €**, Organom : **279 121 €**)
- Collecte sélective et déchèteries - Sytraival : **1 068 323 €**
- Charges de personnel : **959 903 €**
- Dotation aux amortissements : **365 740 €**
- Autres services extérieurs (communications) : **101 111 €**
- Achats (GO, composteurs) : **234 869 €**
- Autres : **99 621 €**

L'exercice 2024 présente en fonctionnement un résultat positif de **154 830 €**.

## RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024



## INVESTISSEMENTS

En 2024, le Smidom a réalisé **970 045 € d'investissements**, dont 671 930 € de restes à réaliser reportés de 2023.

Les principaux investissements effectués sont :

Rénovation de la déchèterie de St Jean : **499 345 €** (RAR 2023)

Rénovation énergétique du Smidom : **314 056 €**

Acquisition d'un fourgon électrique : **49 022 €**

Installation de bornes Bio-déchets : **10 352 €**

Renforcement de la collecte sélective : **52 884 €**

Divers matériels : **44 386 €**

À la fin de 2024, les restes à réaliser pour 2025 s'élèvent à **42 074 €**.

## TRÉSORERIE

Afin de compenser le décalage entre les dépenses de fonctionnement et l'encaissement des recettes issues de la redevance incitative, le Smidom souscrit une ligne permanente de trésorerie de 700 000 €.

Sur l'année, le coût de cette ligne de trésorerie s'est élevé à **17 154 €**.



## La synthèse



En 2024, le SMIDOM a collecté, traité et valorisé 20 874 tonnes de Déchets Ménagers et Assimilés (-3 % par rapport à 2023)

Soit **467 kg** par habitant :

- **21 %** d'ordures ménagères
- **60 %** de déchets en déchèteries
- **19 %** de déchets recyclables

## PRODUCTION DMA - 2014/2024

